La vie de la colonie suisse de Paris

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **3 (1957)**

Heft 1

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CERCLE COMMERCIAL SUISSE

COURS DU SOIR. — Nous avons le plaisir de vous informer que la deuxième période des cours du soir organisés par le Cercle Commercial Suisse commencera le 1er février prochain. Les cours ont lieu de 20 à 22 heures.

COURS PREVUS

Lundi. — Anglais, 1er ; Français, 1er ; Français, 3e.

Mardi. — Allemand, 2e ; Sténographie (vitesse, système Stolze-Schrey) ; Italien, 1er.

Mercredi. — Anglais, 2e ; Espagnol, 1er.

Jeudi. — Allemand, 1er ; Français, 2e.

Vendredi. — Allemand, 3e.

Degré d'enseignement — 1er degré : pour débutants ; 2e degré : moyen ; 3e degré : supérieur.

Prix des cours. — 1.600 fr., payables à l'inscription, pour un cours complet de quatre mois, donnant droit à deux heures de leçon consécutives par semaine.

Conditions d'admission. — Les cours sont exclusivement réservés aux membres du Cercle Commercial Suisse. Les adhésions sont reçues au moment de l'inscription au cours. La cotisation annuelle est actuellement de 800 fr., plus un droit d'inscription de 100 fr. Il est bien entendu que les étudiants déjà inscrits pour la première période (octobre à fin janvier) continueront les études commencées en octobre.

Le C.C.S. est disposé à recevoir de nouveaux élèves et à former de nouvelles classes de débutants, à moins que leurs connaissances leur permettent de suivre les classes déjà commencées.

Dates d'inscriptions. — Les inscriptions seront reçues au Secrétariat II, aux heures d'ouverture habituelle (9 à 12 heures et 14 à 18 heures, sauf le samedi après-midi) et aux jours et heures suivants :

Mardi 22 janvier : de 20 h. 30 à 21 h. 30.

Samedi 26 janvier : de 15 h. à 17 h.

Nous invitons les personnes qui s'intéressent à ces cours à se faire inscrire sans tarder au Cercle Commercial Suisse, afin que les dispositions nécessaires puissent être prises pour la formation de nouvelles classes.

Examens de fin d'études. — En fin d'études, les étudiants auront l'occasion de passer un « examen de fin de cours ». Les épreuves seront sanctionnées par un certificat qui sera délivré aux étudiants ayant satisfait aux exigences de l'examen.

★ ★ ★

ECLAIREURS SUISSES

Le Groupement des Eclaireurs Suisses de Paris étant en réorganisation, M. Hofer, l'ancien Chef, est chargé de récupérer le matériel du Groupe.

Le Comité.

LA VIE DE LA COLO

Tombola de l'Hôpital Suisse

Numéros gagnants

Tous les numéros se terminant par : *94* gagnent un petit lot.

Tous les numéros se terminant par : *803* gagnent un lot moyen.

Les cinq numéros suivants gagnent un gros lot :

— *55.050* : une caméra PAILLARD 8 mm., de la Société PAILLARD S.A., à Yverdon.

— *47.759* : une cuisinière électrique THERMA (numéro 26.563) offerte par la maison THERMA S.A., Schwanden (Suisse).

— *28.009* : un réfrigérateur ELECTROGAL (AF 51, 63 l.), offert par la Société ELECTROGAL, à La Courneuve (Seine).

— *58.939* : un VELOSOLEX, offert par la Société Hispano-Suiza (Suisse), S.A., Genève.

— *51.501* : une robe de haute couture Jacques FATH, offerte par M. M.-O. ZURCHER, à Paris.

Tous les lots peuvent être retirés, entre 10 heures et 18 h. 30, à l'adresse suivante : Produits suisses GEORGES FISCHER S.A., 14, rue Froment, Paris, 11e. Tél. Roq. 37-42.

M. GASSER.

☆ ☆ ☆

TRIO KLEMM

Sous les auspices de la Société philharmonique de Paris (Association d'action artistique), et patronné par la légation de Suisse à Paris, un concert réunissait, salle Gaveau, des artistes suisses.

Le Trio Klemm, Conrad Klemm, flûte, Montserrat Cervera, violon, Rita Wolfenberger, piano, s'est fait entendre dans des œuvres de Telemann, J.-S. et Ph.-Em. Bach, Ibert et Martinu. Ce jeune ensemble est composé d'excellents instrumentistes, mais ses interprétations, très musicales, manquent cependant encore d'un certain équilibre et souffrent surtout d'une absence de rythme qui les rend un peu ternes. Ce défaut s'est surtout fait sentir dans *Madrigal Sonata* de Martinu. Cette formation qui compte tout juste une année d'âge a les moyens de devenir excellente et l'on peut lui faire confiance. La cantatrice Flore Wend participait à ce concert et obtint le plus vif succès dans des œuvres de Mozart, Schubert, Roussel et Debussy, *Chansons de Bilitis,* qui lui ont valu l'an dernier le grand Prix du disque. Au piano, Noël Lee s'est montré le musicien accompli que l'on sait, particulièrement dans Debussy. Les deux mélodies pour voix et flûte seule ont été admirablement interprétées par Flore Wend et Conrad Klemm. Une salle composée de tout ce qui compte à Paris dans la musique a fait aux artistes suisses, et à Flore Wend en particulier, un accueil chaleureux. Après le concert, une charmante réception offerte à la légation de Suisse par le ministre Pierre Micheli réunissait d'éminentes personnalités de la critique et du monde musical parisiens.

R. V.

...IE SUISSE DE PARIS

NOËL à la MAISON de RETRAITE SUISSE

75 pensionnaires, des parents et amis, notre Président et son épouse, plusieurs membres du Conseil, furent réunis autour du Beau Sapin, le 16 décembre.

L'atmosphère de Noël y régna, et fut soutenue par l'excellent animateur, M. Boillat.

La joie et l'entrain furent apportés par les productions des demoiselles Helfenberger, leurs cousines et amies ; le louveteau Helfenberger avec sa meute turbulente ; et la débutante Nicole Stoffel.

M. Bichsel et ses Jodlers suisses rappelèrent les souvenirs patriotiques, et furent très applaudis.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance à tous ces jeunes qui ont bien voulu, par leur présence, nous apporter leur enthousiasme et leur foi dans l'avenir ; aux Jodlers qui nous sont chers.

Après avoir entonné le *Chant des Adieux*, les mains des jeunes et des vieux entrelacées, avec une émotion non contenue, chacun a pu emporter un grand colis de Noël.

Au nom des 75 pensionnaires un grand merci à tous ceux qui ont préparé cette fête, et qui nous ont fait passer des heures inoubliables.

Georges SAAS,
Pensionnaire depuis 1947.

★ ★ ★

Société Helvétique de bienfaisance

Le samedi 15 décembre, une centaine de nos vieillards assistés ont été invités à la fête de Noël que la S.H.B. leur offre chaque année. M. Wachter, très généreusement, avait bien voulu mettre à leur disposition sa belle salle de l'hôtel du Pavillon, rue de l'Echiquier. Un goûter, aussi copieux que succulent, leur fut servi par les dames visiteuses de la S.H.B. et quelques membres de notre Conseil. Mme Pierre Micheli, qui avait bien voulu assister à cette fête, tint à s'entretenir familièrement avec chacun et sa charmante bonne grâce trouva immédiatement le chemin de leurs cœurs.

Un prestidigitateur, de classe internationale et natif du canton de Vaud, M. Henri Liardet, subjugua toute l'assistance et sa stupéfiante habileté déchaîna de longs applaudissements.

M. Meyer-Jaccard, organisateur de la fête, prononça une courte allocution de circonstance et notre Président, M. H. Matthey, adressa des remerciements bien mérités à tous ceux et toutes celles dont le dévouement avait permis la réussite de cette manifestation. Nos compatriotes, défavorisés par le sort, rentrèrent ensuite chez eux, emportant un précieux colis de vivres obtenus grâce à la générosité de maisons de commerce suisses et françaises, auxquelles nous exprimons toute notre reconnaissance.

3 février

CERCLE SUISSE ROMAND

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale est prévue pour le *dimanche 3 février 1957*, au Soleil de Mogador, à 17 heures précises.

Tous les membres sont instamment priés d'assister à cette réunion. Un dîner amical est prévu pour 20 heures, Se faire inscrire auprès du Président.

Le Comité.

☆ ☆ ☆

Sous la haute présidence d'honneur de M. le Ministre de Suisse en France et Mme Micheli, le Cercle Suisse Romand a obtenu un très beau succès à l'occasion de sa Fête de Noël où plus de 220 enfants ont reçu jouets et friandises par le Père Noël, après avoir assisté à un programme spécialement étudié à leur intention.

Le Comité remercie très sincèrement les membres et amis qui ont contribué à ce beau succès et leur adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

9 février

SOIREE ANNUELLE

UNION CHORALE SUISSE
sous la présidence d'honneur
DE M. LE MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE
Le SAMEDI 9 FEVRIER 1957, à 20 h. 45
Salle des Fêtes, Mairie du 14e arrondissement
2, place Ferdinand-Brunot
Métro : Mouton Duvernet
AU PROGRAMME
Orchestre Bob DIETRICH, de Fribourg
UNION CHORALE SUISSE (Direction M. A. Labadie)
CHŒURS
YODEL
DANSES FOLKLORIQUES SUISSES
(par les membres de U.C.S.)
ATTRACTIONS DIVERSES
de minuit à l'aube : GRAND BAL DE NUIT
avec l'orchestre Bob DIETRICH, de Fribourg
Buffet chaud et froid tenu par Max Ungemuth
Carte d'entrée : 350 francs

En vente : Office National Suisse de Tourisme, 37, Bd des Capucines ; — Restaurant Jimmy, 13, rue Rougemont, et chez les membres du Comité de l'U.C.S.

15 février

SOIRÉE au bénéfice de l'Hôpital Suisse

Le vendredi 15 février 1957, à 21 heures, notre groupement organisera, avec le concours du « Souvenir Français », une soirée au bénéfice de l'Hôpital suisse de

(*Suite page* 10).

(*Suite de la page 9*)

Paris, elle se déroulera au Cercle militaire des Armées de Terre et de Mer, place Saint-Augustin, à Paris.

Avec l'appui du « Souvenir Français », nous avons obtenu le patronage de M. le Président de la République qui assistera en personne ou se fera représenter le 15 février, suivant les exigences des actualités politiques.

M. le Ministre de Suisse sera également présent puisque la soirée est placée sous la double présidence de M. René Coty et de M. Pierre Micheli.

Dans le Comité de patronage figure :

M. G. Duhamel, de l'Académie Française ;

M. le Général d'Armée Pierre Kœnig ;

M. Zurcher, Président de l'Association de l'Hôpital suisse ;

M. Lampart, Président du Comité des Présidents des Sociétés suisses ;

MM. les Présidents des Sociétés suisses de Paris ;

M. Cart, Président national de l'Amicale des P.G. internés en Suisse, etc...

Le programme n'est pas encore définitivement fixé, néanmoins il comprendra trois vedettes de la scène et de la radio, je ne connais pas encore leurs noms. Les Cadets de Vevey, venus spécialement de Suisse. M. Urfer le fantaisiste suisse bien connu des Parisiens, il sera très probablement accompagné par Julien. La troupe théâtrale de l'A.P.G.I.S., etc...

Les programmes vendus dans la salle comporteront un numéro qui servira au tirage au sort d'une tombola dont les nombreux lots seront en partie constitués par des montres de fabrication suisse.

La location des places se fera à partir du 1er février 1957, au Cercle Militaire de Paris, place Saint-Augustin.

A. Cart.

23-24 février

CERCLE COMMERCIAL SUISSE

10, rue des Messageries, PARIS

Samedi 23 février 1957, à 21 heures
Dimanche 24 février 1957, à 14 heures 30

REPRESENTATIONS THEATRALES

dans la Salle des Fêtes du C.C.S., avec le concours du « JALON ARTISTIQUE » de Colombes

Au programme de la soirée du samedi et de la matinée du dimanche :

ANTIGONE, de Jean Anouilh
composé et enregistré par Roberto BENZI
et
L'OPERA DE LA LUNE, de Jacques Prévert

Prix des places : 200 francs

NOMINATION A BRUXELLES

M. Pierre de Salis, ancien ministre de Suisse en France, a été nommé commissaire suisse à l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958, et Président du Collège des Commissaires généraux. Nous présentons nos plus sincères félicitations à M. de Salis pour cette brillante nomination.

CHRONIQUE JURIDIQUE

Le Messager Suisse se propose de consacrer quelques colonnes dans chacun de ses numéros à une chronique juridique, dont l'objet principal sera la vulgarisation de certaines dispositions législatives intéressant directement ou indirectement les Suisses de l'étranger et en particulier ceux de France.

Nous avons en effet pensé qu'il serait intéressant et utile de traiter des sujets revêtant pour les lecteurs du *Messager* une importance capitale comme par exemple celui de la nationalité, de l'établissement, des activités professionnelles et de la fiscalité.

Si un lecteur est particulièrement intéressé à un certain problème, il ne devra pas hésiter à s'adresser au *Messager* qui s'efforcera de traiter le sujet en question dans une de ses prochaines chroniques.

Pour sa première chronique, *Le Messager Suisse* se penchera sur le problème de la Nationalité qui est pour nous, Suisses, un élément essentiel et qui joue un rôle considérable dans le phénomène que l'on appelle communément le « vieillissement de nos colonies ».

En effet, à côté du vieillissement réel qui conduit à la mort et à côté des difficultés économiques qui conduisent au retour de nos Compatriotes au Pays, les dispositions législatives des Pays de résidence tendent, d'une manière générale, à favoriser l'acquisition de la nationalité de ces pays.

Cette évolution est particulièrement marquée dans la législation française, car, depuis le code civil de 1803, toute une série de lois sont venues modifier les principes relatifs à l'acquisition, au retrait et à la déchéance de la nationalité française.

Pour les présentes générations, ce sont les lois du 22 juillet 1893 et du 10 août 1927, les décrets-lois du 12 novembre 1938 et du 19 octobre 1939, ainsi que l'ordonnance du 19 octobre 1945, portant code de la nationalité française qui sont applicables suivant les circonstances.

Ce qu'il faut retenir tout d'abord, c'est que l'une quelconque de ces lois ne produit pas ses effets seulement à partir de sa date de promulgation, mais qu'elle est applicable à toutes les personnes qui sont mineures à cette date.

En d'autres termes, la nationalité d'une personne née avant le 10 août 1907 est régie par la loi du 22 juillet 1893, alors que la nationalité d'une personne née après le 19 octobre 1925 est régie par l'ordonnance du 19 octobre 1945 et non plus par la loi du 10 août 1927 ou les décrets du 12 novembre 1938 et du 19 octobre 1939.

Etant donné que la plupart des cas se posant à l'heure actuelle sont soumis aux dispositions de l'ordonnance du 19 octobre 1945, nous nous pencherons plus particulièrement sur cet important acte législatif dont le titre II traite de l'attribution de la nationalité française à titre de nationalité d'origine, soit en raison de la filiation, soit en raison de la naissance en France.

Juridicus.